

2007-6171  
26-OCT-2007

DUSTING POWDER

POUR USAGE VÉTÉRINAIRE SEULEMENT

AGRICOLE

GARANTIE: 5% w/w Carbaryl

NO. D'HOMOLOGATION 9061, LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 1 KG

DOMINION VETERINARY  
LABORATORIES LTD  
1199 SANFORD STREET  
WINNIPEG, MANITOBA, CANADA R3E 3A1

## LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

Dominion Dusting Powder tue les tiques, les poux, les puces, et les mouches des cornes sur les bovins, les moutons, les porcs et les chevaux. Tue les liponysses des volailles, les dermanysses des volailles, les poux et les puces sur les poulets, les dindes, les canards, les oies et le gibier à plume domestique.

### **MODE D'EMPLOI:**

Cette poudre peut être utilisée durant toute l'année, indépendamment de la température.

#### **Bovins à viande, Moutons, Chèvres, Porcs et Chevaux**

Saupoudrer généreusement sur l'animal tout entier, en évitant les yeux, et frotter à fond dans la peau. Répéter si nécessaire mais pas plus de deux fois par semaines. Pour supprimer les poux, répéter le traitement dans 14 - 18 jours.

#### **Bétail Laitier**

Saupoudrer avec soin le long du dos, des flancs et des jambes. Ne pas traiter la partie ventrale ou les pis. Répéter si nécessaire mais pas plus de deux fois par semaine. Ne pas traiter avant la traite - seulement aussitôt après la traite. Laver le pis à fond avant de traire.

#### **Poulets, Dindes, Canards, Oies et Gibier à Plume Domestique**

Pour le traitement d'une portée, appliquer 122g/m<sup>2</sup>. Utiliser une pelle à main ou traiter en saupoudrant. Éviter de contaminer les nids, les oeufs, les abreuvoirs et les mangeoires.

Pour le traitement des oiseaux comme supplément au traitement d'une portée, utiliser 4.5 g/oiseau. Traiter à l'aide d'une poudreuse manuelle. Saupoudrer autour de l'anus et sur les endroits recouverts de duvet. Répéter dans quatre semaines si nécessaire.

### **PRÉCAUTIONS:**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Ne pas traiter les volailles 7 jours avant l'abattage. Ne pas contaminer les équipements de traite. Dangereux si avalé ou respiré, alors éviter le contact avec la peau. Éviter l'inhalation de la poudre. Se laver après l'utilisation. Changer les vêtements contaminés.

### **PREMIER SOINS:**

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

**Le carbaryl est un inhibiteur de la cholinestérase. L'atropine est un antidote. Le 2-PAMne doit pas être utilisé.**

**ÉLIMINATION:**

1. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel.
2. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Sevin® est une marque déposée de Rhône-Poulenc Nederland B.V.  
Rhône-Poulenc Canada Inc. est un utilisateur autorisé.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )